

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 mai 2026

PROCÈS VERBAL

* * * * *

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Clessé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD- Mickaël AIGUILLON - Christine ROCHER - Jacques PEROCHON – Claudie DESCOUT – Jérôme DECOUST - Sébastien QUINAULT - Eloïse GERMAIN – Madeline RAMBAUD –Alexis CAILLERET – Estelle BENNOUARA – Jordan PILLET

Absente Excusée : Cindy RABOUAM

Secrétaire : Mickaël AIGUILLON

ORDRE DU JOUR :

- Approbation PV séance du 23 avril 2026
- Référent déontologue
- Déclassement parcelle Puy Fleury
- Demande de droit de stationnement « La Cuisine de Ben »
- Demande de remboursement location de salle
- Modification des délégations au Maire
- Dispositif Argent de poche 2026
- Tarif restaurant scolaire 2026-2027
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

APPROBATION PV SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Le PV est approuvé à l'unanimité.

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Mme le Maire rappelle que les élus locaux sont soumis à un certain nombre d'obligations déontologiques inscrites dans la « Charte de l' élu local » qui a été lue et remise à chaque élu lors de la première séance d'installation du conseil. Depuis le 1er juin 2023, tout élu local a le droit de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans cette charte.

Sur proposition de Mme le Maire, Mme Corinne HERVE est désignée référente déontologue des élus de Clessé jusqu'à l'expiration du mandat en cours. La vacation prévue par les textes est fixée à 80 € et est soumise aux cotisations réglementaires.

DÉCLASSEMENT PARCELLE PUY FLEURY

Par délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2026, une enquête publique portant sur le déclassement de la parcelle AE160 a été ouverte du 4 au 21 mai 2026. Après avis favorable du commissaire-enquêteur, le conseil municipal valide le déclassement du domaine public de la parcelle.

DEMANDE DE DROIT DE STATIONNEMENT

Le foodtruck « La cuisine de Ben » a exprimé une demande de droit de stationnement les vendredis soir sur la place de l'église. Le conseil valide le droit de stationnement pour « La cuisine de Ben » le vendredi soir au tarif de 20 € par mois.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT LOCATION DE SALLE

La salle des fêtes a été louée le 24 mai par la famille Roy. Celle-ci s'est rétractée pour raisons personnelles et demande le remboursement de la location soit 140 €. Ce cas n'est pas prévu dans le règlement intérieur de location des salles.

Le Conseil municipal décide d'instaurer les nouvelles modalités suivantes en matière d'annulation de location de salle :

- toute annulation intervenant dans un délai inférieur à deux mois avant la date prévue de la location ne donnera lieu à aucun remboursement ;
- toute annulation intervenant dans un délai supérieur à deux mois avant la date prévue de la location donnera lieu à un remboursement à hauteur de 50 % du montant de la location.

Le remboursement intégral du montant de la location est accordé uniquement en cas de maladie grave, sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de décès d'un proche, sur présentation d'un bulletin de décès. La demande de remboursement devra se faire par écrit, accompagné d'un RIB.

MODIFICATION DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Lors de l'installation du conseil le 20 mars 2026, Le Conseil Municipal a donné diverses délégations à Mme le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat pour gérer les affaires communales. Le contrôle de légalité a relevé une erreur dans la formulation de l'article 15. Il est proposé une nouvelle formulation :

« Article 1^{er} –

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code.»

Le conseil valide la proposition et adopte cette délégation.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dossier Argent de Poche est reconduit pour 2026 et s'adresse aux jeunes entre 15 et 17 ans. Un budget de 600 € est alloué au dispositif pour les rémunérer.

TARIF RESTAURANT SCOLAIRE 2026-2027

Mme le Maire présente au conseil le bilan cantine 2024-2025 afin que les nouveaux conseillers puissent se saisir de la problématique du coût cantine. Un comparatif avec les communes voisines est également présenté. Après en

avoir délibéré, le conseil vote une augmentation de 0,10 € du prix du repas. Les prix des repas pour la rentrée 2026 sont donc établis à 3,50 € pour les repas réguliers, 4,30 € pour les occasionnels et 9 € pour les adultes.

BÂTIMENTS

Une visite des bâtiments communaux est organisée le mercredi 10 juin à 20 h. La commission se réunira le lundi 22 juin à 20 h 30.

Quelques travaux sont à prévoir dans le laboratoire de la boulangerie (peinture et plaque inox à poser).

La porte d'entrée de la garderie a un problème de fermeture et semble décalée. Un 1^{er} devis de réparation avec pose d'un ferme-porte hydraulique est présenté au conseil. D'autres devis seront demandés.

Le chauffage au plafond de la salle des associations semble manquer d'efficacité et de rapidité. Un devis de pompe à chaleur et un devis d'aérotherme ont été réalisés. D'autres devis seront demandés.

Le Solar-Log, boîtier qui émet les informations de production du photovoltaïque de la salle paroissiale, est réparé.

DECI

La commission se réunira le 15 juin à 20 h 30.

VOIRIE

Le devis de peinture au sol de Signal TP est accepté pour la somme de 2 646,20 € HT.

La route de Boismé est fermée pour des travaux sur le réseau d'eau réalisés par SEVT. Le chemin de la Bodinière a également été interdit le temps de ces mêmes travaux.

LOTISSEMENT VIOLINE

Une réunion aura lieu le 5 juin à 16 h avec Rémi LAVAUD du bureau d'étude AREA pour évoquer le traitement des eaux pluviales dans le projet d'aménagement des espaces publics du lotissement. Un technicien du l'Agglo2b sera invité, la compétence eaux pluviales étant communautaire.

CIMETIERE

La commission se réunira le 17 juin à 20 h 30 pour évoquer le cimetière naturel.

CCAS

Suite aux élections municipales, le CCAS a été installé avec ses nouveaux membres. Outre les élus déjà désignés, il est composé de 4 membres non élus : Nathalie POUET (famille), Gabriel MARQUIS (ainés), Marie-Thérèse RIXE-GEAY (lutte contre l'exclusion) et Marc BARON (handicap).

TOURISME

La visite estivale, organisée en partenariat avec l'office du tourisme, est programmée pour le 18 août. Elle sera animée par la Cie du Désordre et le départ sera au plan d'eau.

COMMUNICATION

La commission se réunira le 3 juin à 20 h 30.

CADRE DE VIE

La commission se réunira le 1^{er} juin à 20 h 00.

DIVERS

- Une équipe de France3 viendra tourner le programme Itinéraire Bis sur Clessé le 29 mai
- La société Eolise organise un comité participatif autour de son projet éolien le 8 juin à 18 h. Sébastien QUINAULT, Eloise GERMAIN et Jérôme DECOUST y participeront.
- Le congrès des collectivités aura lieu le 17 juin à Bocapole.

PROCHAIN CM

Le 25 juin à 20h30

Signatures

Le Maire : Mme Christine SOULARD	Le Secrétaire de Séance : M Mickaël AIGUILLON